

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien de deux aérogénérateurs
implanté sur le territoire de la commune de TEILLE
(maître d'ouvrage : **PARC EOLIEN DES BRETONNIERES – VALECO**)**

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/100 du 18 avril 2024 une enquête publique est ouverte, en mairie de Teillé, pendant trente-deux jours consécutifs, **du mercredi 22 mai 2024 à 9h00 au samedi 22 juin 2024 à 12h00**, portant sur la demande présentée par la société PARC EOLIEN DES BRETONNIERES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée.

M. Louis-Marie MUEL, Cadre , est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Teillé (**10 Impasse des Jardins – 44440 TEILLE**), aux jours et heures suivants **et selon les modalités d'accueil du public en vigueur** :

Mercredi 22 mai 2024 de 9h00 à 12h00
Jeudi 30 mai 2024 de 9h00 à 12h00
Vendredi 7 juin 2024 de 14h00 à 17h00
Jeudi 13 juin 2024 de 9h00 à 12h00
Samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en mairie de Teillé, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut être aussi consulté sur un poste informatique, en mairie de Teillé.

Ce dossier est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> et directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/5358>

Le dossier comporte une étude d'impact du projet ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la stricte durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête « papier » déposé en mairie de Teillé.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, mairie de Teillé (10 Impasse des Jardins – 44440 TEILLE).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5358> accessible également depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-5358@registre-dematerialise.fr**

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations et propositions du public sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Teillé, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée, par courrier, auprès de la société *PARC EOLIEN DES BRETONNIERES*, dont le siège social est situé 188 rue Maurice Béjart – 34080 MONTPELLIER.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation, ou un refus.